



96-T-81

OTTAWA (ONTARIO), LE VENDREDI 11 AVRIL 1997

EN PRÉSENCE DE MONSIEUR LE JUGE TEITELBAUM

ENTRE :

CAN-AM WEST CARRIERS INC.,

requérante,

- et -

ANTHONY RICHARDSON,

intimé,

- et -

CELSO A.A. BOSCARIOL,

intimé.

ORDONNANCE ET MOTIFS DE L'ORDONNANCE

Par voie d'avis de requête en date du 7 mars 1997, l'intimé, Anthony Richardson, a demandé que soit rendue une ordonnance fondée sur l'alinéa 337(5)b) des Règles et tendant au nouvel examen du contenu de l'ordonnance en date du 17 février 1997 par laquelle j'ai accordé à la requérante une prorogation de délai de quinze jours à compter du 17 février 1997 pour déposer une demande de contrôle judiciaire.

Dans les motifs de l'ordonnance que j'ai rendue, j'ai déclaré :

[TRADUCTION] J'ai fait droit à la présente demande parce qu'elle n'est pas contestée et parce que la requérante a manifesté à son avocat le désir de déposer pareille demande dans le délai prévu par la loi.

Le présent avis de requête n'est accompagné d'aucun affidavit, mais une lettre en date du 5 mars 1997 y est jointe. Cette lettre expose les faits tels que les perçoit l'intimé.

Lecture faite du document non signé en date du 16 janvier 1997 appelé « affidavit » et de la lettre en date du 5 mars 1997 de l'intimé, je ne suis pas disposé à refuser la prorogation de délai demandée par la requérante.

Je suis d'avis de faire droit à la demande en raison du fait que la requérante a manifesté à son avocat le désir de déposer pareille demande de contrôle judiciaire dans le délai prévu par la loi.

La demande de nouvel examen de l'ordonnance que j'ai rendue le 17 février 1997 est rejetée.

« MAX M. TEITELBAUM »
Juge

Traduction certifiée conforme

Marie Descombes, LL.L.

COUR FÉDÉRALE DU CANADA
SECTION DE PREMIÈRE INSTANCE

AVOCATS ET PROCUREURS INSCRITS AU DOSSIER

N° DU GREFFE : 96-T-81
INTITULÉ DE LA CAUSE : Can-Am West Carriers Inc.,
requérante,
et
Anthony Richardson et autre,
intimés.

REQUÊTE JUGÉE SUR DOSSIER SANS COMPARUTION DES PARTIES
MOTIFS ET DISPOSITIF DE L'ORDONNANCE DU JUGE TEITELBAUM
EN DATE DU 11 avril 1997

ARGUMENTATION ÉCRITE :

Anthony Richardson L'INTIMÉ LUI-MÊME

PROCUREURS INSCRITS AU DOSSIER :

Clark, Wilson POUR LE REQUÉRANT
Avocats
Vancouver (Colombie-Britannique)

ENTERED - ENTRÉ
JUDGMENT AND ORDER BOOK
LIVRE DE JUGEMENT ET
ORDONNANCE

DATE

VOL.

PAGE